

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	15.08.2022	19h49	22.190	DFFD
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe libéral-radical

Titre : Projet de loi modifiant la loi instituant un impôt sur les successions et sur les donations entre vifs (LSucc) (Augmentation de la franchise en cas de donation entre vifs)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission...

décède :

Article premier La loi instituant un impôt sur les successions et sur les donations entre vifs (LSucc), du 1^{er} octobre 2002, est modifiée comme suit :

Art. 9

¹Seuls sont exonérés des impôts, pour les biens qui leur sont dévolus :

Les lettres a et b sont inchangées.

c) le bénéficiaire de dispositions entre vifs, jusqu'à concurrence de 50'000 francs par année civile, sous réserve de l'article 16 de la présente loi ;

d) la personne bénéficiaire de dispositions pour cause de mort, autre que les enfants et leurs descendants ou les parents, jusqu'à concurrence de 50'000 francs.

²Supprimé.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à la promulgation de la présente loi, qui entre en vigueur dès sa promulgation.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
La présidente,

Le secrétaire général,

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Fabio Bongiovanni

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Sandra Menoud	Béatrice Haeny	Hermann Frick
Nicolas Ruedin	Didier Germain	Michel Zurbuchen
Andreas Jurt	Patricia Borloz	Sarah Curty
Quentin Di Meo	Bastien Droz	Mary-Claude Fallet
Blaise Courvoisier	Alexandre Brodard	Francis Krähenbühl
Pascale Ethel Leutwiler	Carine Muster	Alexis Maire
Corinne Schaffner	Armelle von Allmen Benoit	